

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT**N ° 3568**présenté par
M. Douillet

ARTICLE 1ER BIS D

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la position de l'auteur, opposé au mariage de couples de même sexe, pour les Français qui habitent le sol français aussi bien que pour ceux qui sont établis hors de France.

Pourquoi, de plus, réserver cette faculté aux couples homosexuels ?